

Discutons-en!

Droit à l'éducation

- D'après vous, comment les parents choisissent-ils l'école que fréquenteront leurs enfants?
- Nommez certaines conditions d'admissibilité que les écoles pourraient imposer, selon vous.
- Quelles sont les langues officielles du Canada? Laquelle est la langue de la majorité au Canada? De la minorité?
- Nommez chaque province et territoire en soulignant la langue de la majorité et la langue de la minorité de chacun.
- D'après vous, qui a le droit de fréquenter une école de langue française dans votre province? Ailleurs au Canada?
- Qu'est-ce qu'un *ayant droit*?
- Parlez-nous du droit à l'éducation dans votre pays natal.

Chapitre

1

Droit à l'éducation

Le saviez-vous?

- ✓ Tout enfant a le droit à l'éducation.
- ✓ Le Canada a deux langues officielles : le français et l'anglais.
- ✓ L'anglais est la langue de la majorité au Canada.
 - Le français est la langue de la minorité.
- ✓ On trouve des francophones dans toutes les régions du Canada.
 - La province de Québec est majoritairement francophone.
- ✓ Au Canada, l'éducation des enfants en français ou en anglais est garantie dans les régions où le nombre le justifie.
- ✓ La *Charte canadienne des droits et libertés* a été enchâssée dans la *Loi constitutionnelle de 1982*.
 - Il y a 34 articles dans la Charte.
- ✓ L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* établit qui a le droit à l'éducation dans la langue de la minorité.
 - Dans les provinces et les territoires, l'article 23 explique qui a le droit à l'éducation en français.
 - Au Québec, l'article 23 assure à la minorité anglophone le droit à l'éducation en anglais.
- ✓ Selon l'article 23, le parent *ayant droit* peut faire instruire tous ses enfants en français s'il :
 - est citoyen canadien et si le français est sa première langue apprise et encore comprise; ou
 - est citoyen canadien et s'il a fait ses études élémentaires en français au Canada; ou
 - est citoyen canadien et si un enfant a reçu ou reçoit son éducation élémentaire ou secondaire en français.
- ✓ Les parents nouvellement arrivés qui parlent et comprennent le français mais qui ne sont pas encore citoyens canadiens peuvent présenter une demande pour que leur enfant soit admis à l'école de langue française.

- ✓ Si un enfant a reçu son éducation dans une école élémentaire ou secondaire de langue française, les autres enfants de la famille ont aussi le droit à une éducation de langue française.
- ✓ En plus des conditions précisées par la *Charte canadienne des droits et libertés*, chaque province et territoire est doté de lois et de règlements régissant l'éducation.
 - Ces lois et règlements précisent les conditions régissant quels élèves ont le droit de fréquenter une école française.
- ✓ Les conseils scolaires des provinces et des territoires ont adopté des mesures pour les parents qui ont des enfants ayant des besoins particuliers.
 - Celles-ci diffèrent d'une province à l'autre et d'un territoire à l'autre.
 - Le parent doit aussi connaître ses droits en tant que parent d'un enfant ayant des besoins particuliers.

Sites à consulter

- Charte canadienne des droits et libertés
 - www.lois.justice.gc.ca/fr/charte
- Déclaration universelle des droits de l'homme
 - www.unac.org/droits/declaration.html
- Loi constitutionnelle de 1982
 - www.tlfq.ulaval.ca/axl/amnord/cndconst82.htm
- Loi sur l'éducation (Ontario)
 - www.tlfq.ulaval.ca/axl/amnord/ontario-loi-scolaire.htm

Activités de compréhension de textes

Outil de travail : *Fiche d'information 1 – Droit à l'éducation* (p. 12)

1. Vocabulaire

- Créer un tableau de trois colonnes : Mots (colonne 1), Définitions (colonne 2) et Synonymes (colonne 3) dans le cahier de travail.
- Transcrire les mots inconnus que vous avez soulignés à la *Fiche d'information 1* dans la colonne 1 du cahier de travail.
- Trouver chaque mot dans le dictionnaire.
- Écrire la définition du mot (colonne 2).
- Remplacer ce mot par un synonyme (colonne 3).

2. Vrai ou Faux

- Transcrire ces phrases dans le cahier de travail.
 - Écrire *Vrai* ou *Faux* à la fin de chaque énoncé.
- a) L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* établit qui a le droit à l'éducation dans la langue de la majorité.
- b) Pour inscrire ses enfants à l'école de langue française, le parent doit avoir appris le français comme langue première et doit comprendre le français.
- c) Une troisième condition est que le parent doit avoir reçu son éducation dans une école secondaire de langue française au Canada.
- d) Plusieurs conseils scolaires ont ajouté aux conditions découlant de l'article 23 d'autres modalités d'admissibilité, pour répondre aux besoins des parents nouvellement arrivés qui parlent et comprennent le français mais qui ne sont pas encore citoyens canadiens.
- e) Le parent *ayant droit* peut faire instruire ses enfants dans la langue française.
- f) Si un enfant a reçu son éducation dans une école élémentaire ou secondaire de langue française, les autres enfants de la famille n'ont pas le droit à l'éducation de langue française.

3. Vrai ou Faux

- En se référant à la *Fiche d'information 1 – Droit à l'éducation*, corriger les énoncés erronés pour les rendre vrais.
- Transcrire les phrases corrigées dans le cahier de travail.

Activité de recherche

1. Trousse d'accueil et sites Internet

- Chercher dans les troussees d'accueil et les sites Internet des conseils scolaires et des écoles du milieu pour trouver les renseignements voulus.
- Répondre en phrases complètes dans le cahier de travail.
 - a) Existe-t-il de la documentation sur le droit à l'éducation? En quel format? Par exemple, lettre, dépliant ou autre.
 - b) Fait-on mention du droit à l'éducation conféré en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés*? Quels articles de la *Charte canadienne des droits et libertés* sont invoqués?
 - c) Trouver les conditions d'admissibilité à une école de langue française de votre milieu.

Activité de rédaction

1. Lettre

- Écrire une lettre à une amie qui vient d'arriver dans la région.

Scénario

Votre amie a des enfants d'âge scolaire. Expliquez-lui, dans vos propres mots, ce qu'elle doit savoir au sujet du droit à l'éducation.

- Effectuer la révision de la lettre (correction grammaticale et orthographique).
- Saisir (taper) la lettre révisée à l'ordinateur.
- En imprimer deux copies, la première aux fins d'évaluation et la seconde, pour le cahier de travail.

Discutons-en!

Accessibilité à l'éducation au Canada

- D'après vous, quelle est la différence entre le système d'éducation canadien et celui de votre pays natal?
- Nommez les conseils scolaires de votre milieu.
- Quels services, selon vous, les conseils scolaires de votre région offrent-ils? Ailleurs au Canada?
- L'intégration et l'adaptation à l'école sont plus faciles pour les enfants si le parent est renseigné sur l'éducation de ses enfants et y participe.

Accessibilité à l'éducation au Canada

Le saviez-vous?

- ✓ Le Canada n'a pas de système scolaire national.
 - Au Canada, il existe 13 systèmes d'éducation (dix provinces et trois territoires).
 - Les 13 systèmes d'éducation sont similaires.
 - Chaque province ou territoire finance ses écoles, établit ses propres lois sur l'éducation et ses propres programmes d'études.

- ✓ L'éducation, qui comprend les niveaux élémentaire, secondaire et postsecondaire (collégial et universitaire) et la formation des adultes, relève des provinces et des territoires.

- ✓ Les taxes (impôts) soutiennent de façon importante les programmes scolaires et communautaires dans les provinces et les territoires.
 - La taxe que payent les propriétaires immobiliers est appelée une *taxe foncière*.

- ✓ Les parents n'ont pas besoin de payer de frais de scolarité pour l'éducation élémentaire et secondaire puisque celle-ci est financée par la province ou le territoire. Dans certaines provinces et territoires, les parents doivent payer des frais si leur enfant fréquente une école privée.

- ✓ L'instruction publique débute dès l'âge de 4 ou 5 ans, selon la province ou le territoire. Dans plusieurs provinces, l'âge de fréquentation obligatoire est 6 ans.
 - Dans certaines provinces, les enfants commencent l'école à 4 ans.
 - Ils peuvent cesser de fréquenter l'école entre 16 et 18 ans.

- ✓ Chaque province ou territoire confie la responsabilité de l'éducation élémentaire et secondaire à des conseils scolaires.
 - Le nom du conseil scolaire varie selon les provinces et les territoires (Commission scolaire de..., Conseil scolaire de district..., Division scolaire de...).

- ✓ Les conseillers scolaires représentent la communauté qui les a élus.
 - Le conseil scolaire prend toutes les décisions importantes en ce qui a trait aux programmes et services offerts par le conseil.
 - Les conseillers scolaires sont élus à leurs postes par le grand public.

Sites à consulter

- Citoyenneté et Immigration Canada
 - www.cic.gc.ca

- Coin de la famille
 - www.coindelafamille.ca

- Établissement.Org
 - www.etablissement.org
 - Sélectionner *Français*.
 - Sélectionner *Éducation* dans le menu en haut de la page.

- Étudier au Canada
 - www.studyincanada.com/french
 - Sélectionner *Renseignements généraux*.
 - Sélectionner *Système scolaire canadien*.

- Fondation canadienne d'éducation économique (Agenda)
 - www.fceeagenda.com

- Se rendre au Canada
 - www.directioncanada.gc.ca
 - Sélectionner *Étudier au Canada*.

Activités de compréhension de textes

Outil de travail : *Fiche d'information 2 – Accessibilité à l'éducation au Canada* (p. 23)

1. Vocabulaire

- Créer un tableau de trois colonnes : Mots (colonne 1), Définitions (colonne 2) et Synonymes (colonne 3) dans le cahier de travail.
- Transcrire les mots inconnus que vous avez soulignés à la *Fiche d'information 2* dans la colonne 1 du cahier de travail.
- Trouver chaque mot dans le dictionnaire.
- Écrire la définition du mot (colonne 2).
- Remplacer ce mot par un synonyme (colonne 3).

2. Compréhension

- Consulter la *Fiche d'information 2* (p. 23).
- Répondre aux questions suivantes en phrases complètes.
 - a) Combien de systèmes d'éducation existe-t-il au Canada?
 - b) Qui est responsable de l'éducation élémentaire, secondaire, postsecondaire et la formation des adultes?
 - c) Comment s'appelle l'aide financière que les conseils scolaires reçoivent des provinces et territoires?
 - d) Combien doivent payer les parents pour envoyer leurs enfants à l'école élémentaire ou secondaire?
 - e) Quel est l'âge d'inscription scolaire obligatoire dans la plupart des provinces et territoires?
 - f) Qui a la responsabilité de diriger les écoles élémentaires et secondaires?
 - g) Comment s'appelle(nt) le(s) conseil(s) scolaire(s) de votre région?
 - h) Quel est le rôle des conseillers scolaires?

Activités de recherche

1. Annuaire téléphonique

- Quel est le mot clé permettant de trouver l'information sur les écoles dans les pages jaunes de l'annuaire téléphonique?
- Au moyen de l'annuaire téléphonique, remplissez les tableaux qui figurent dans la *Fiche de travail 2A* (p. 27). Vous pouvez modifier cette fiche, selon la réalité de votre province ou territoire.

2. Trousses d'accueil

- Consulter les trousse d'accueil des conseils scolaires du milieu.
- Noter les services offerts par chaque conseil.

3. Internet

- Naviguer les deux sites suggérés pour approfondir ses connaissances du système d'éducation au Canada.
- Partager les nouveautés avec le groupe.
 - **www.cic.gc.ca**
Sélectionner *Français*.
Sélectionner *Publications* sous *Ressources*.
Sélectionner *Nouveaux arrivants*.
Sélectionner *Le Canada et les nouveaux arrivants*.
Sélectionner *Préparation avant le départ*.
Sélectionner *Écoles et universités*.
 - **www.fceeagenda.com**
Sélectionner *Français*.
Sélectionner *L'Agenda*.
Voir *Scolarité et formation* aux pages impaires à partir de la page 3.

Accessibilité à l'éducation au Canada

Conseils scolaires du milieu

Conseil	Public	Séparé
Nom		
Adresse		
Téléphone		

Écoles du milieu

Niveau	Écoles publiques	Écoles séparées
Élémentaire	Nom Adresse Téléphone	Nom Adresse Téléphone
Secondaire	Nom Adresse Téléphone	Nom Adresse Téléphone

Discutons-en!

Programmes optionnels en éducation

- Parlez-nous des possibilités en matière d'éducation dans votre pays natal.
- D'après vous, pourquoi un parent choisirait-il d'inscrire ses enfants dans une école privée au lieu d'une école publique?
- Un parent a-t-il le droit d'enseigner à ses enfants à la maison?
- Comment appelle-t-on ce genre d'enseignement?
- Nommez les avantages et les inconvénients de l'enseignement à domicile.
- Quel enseignement peut-on offrir dans un milieu très éloigné?

Programmes optionnels en éducation

Le saviez-vous?

Écoles privées

- ✓ Au Canada, les écoles privées peuvent s'établir dans toutes les provinces et tous les territoires.
- ✓ Les écoles privées doivent respecter le programme d'étude du ministère de l'Éducation de la province ou du territoire où elles se situent, si elles veulent être reconnues par le ministère de l'Éducation.
- ✓ Les écoles privées remettent les diplômes aux étudiants conformément aux conditions imposées par le ministère de l'Éducation de la province ou du territoire où elles se situent.
- ✓ Dans la plupart des provinces et territoires, les écoles privées exigent des frais de scolarité aux parents.
- ✓ Au moment de la publication de ce document, cinq provinces contribuaient au financement des écoles privées.
 - Il s'agit de l'Alberta, du Québec, de la Colombie-Britannique, du Manitoba et de la Saskatchewan.

Écoles séparées

- ✓ La loi en matière d'éducation de certaines provinces autorise l'établissement d'écoles séparées, aussi appelées écoles confessionnelles.
- ✓ Ces écoles offrent un enseignement religieux et un programme d'étude de la maternelle à la 12^e année.
- ✓ Ces écoles sont financées dans les provinces qui offrent ce système.
 - Les écoles séparées n'exigent pas de frais de scolarité.

Enseignement à domicile

- ✓ Certains parents désirent être directement responsables de l'éducation de leurs enfants.
 - Parfois, en raison de la distance entre la maison et la communauté, le parent a recours à l'éducation à domicile pour les études élémentaires et secondaires de ses enfants.
- ✓ Les provinces et les territoires permettent l'enseignement à domicile.
- ✓ Les parents peuvent se charger de l'éducation de leurs enfants pendant l'ensemble ou une partie de la scolarité obligatoire.
- ✓ Les parents doivent se conformer aux conditions générales, aux programmes d'études et aux conditions imposées par le ministère de l'Éducation en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Éducation à distance (offerte par les conseils scolaires)

- ✓ Dans certaines provinces et territoires, les programmes d'éducation à distance sont offerts afin de :
 - ✓ rejoindre les enfants d'âge scolaire qui demeurent dans les communautés les plus éloignées;
 - ✓ permettre aux élèves du secondaire de suivre des cours qui ne sont pas offerts dans leur école secondaire.
- ✓ Les provinces et les territoires s'assurent que ces programmes fournissent un enseignement de qualité en vue de favoriser la réussite scolaire des élèves.
- ✓ L'élève se sert d'Internet, du courriel et de textes imprimés lorsqu'il est inscrit dans un programme d'éducation à distance.

Cours par correspondance (offerts par les ministères de l'Éducation)

- ✓ Certaines provinces offrent des cours par correspondance.
 - Ces cours permettent à l'élève de poursuivre ses études en vue d'obtenir des crédits menant au diplôme d'études secondaires.
- ✓ Certaines provinces et territoires exigent des frais d'inscription pour les cours à distance.
- ✓ Chaque province et territoire est doté d'un site Internet qui présente les programmes d'éducation à distance.

Sites à consulter

- DestinÉducation
 - www.destineducation.ca/intro_f.htm
- Étudier au Canada
 - www.studyincanada.com
 - Sélectionner *Français*.
 - Sélectionner *Renseignements généraux*.
 - Sélectionner *Le système scolaire canadien*.
 - Sélectionner *Écoles privées*, et ensuite, *Écoles publiques*.
- Institut du mariage et de la famille
 - www.imfcanada.org
 - Sélectionner *Français*.
 - Sélectionner *Publications*.
 - Sélectionner *La revue de l'IMFC – Automne/Hiver 2006*.
 - Se rendre à *L'enseignement à domicile au Canada* – page 14.
- Ministère de l'Éducation de l'Ontario (MÉO)
 - www.edu.gov.on.ca/fre/general/elemsec/privsch/index.html
- Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
 - www.edu.gov.on.ca/fre/relsites/distance.html
- RBC : Bienvenue au Canada
 - www.rbc.com/francais/canada
 - Sélectionner *S'installer*.
 - Sélectionner *S'établir au Canada*.
 - Sélectionner *Les études de vos enfants*.
- Réseau d'enseignement francophone à distance du Canada (REFAD)
 - www.refad.ca
 - Sous *Du nouveau*, sélectionner *Profil de l'enseignement à distance*.
- Contact-Nord
 - www.contactnorth.ca
- Centre d'apprentissage et de formation PLUS (CAF+)
 - www.cafplus.ca

Activités de recherche

Outil de travail : Un livre du centre de formation des adultes

Documents sur Internet :

- *Agenda des nouveaux arrivants*
 - www.fceeagenda.ca

- *Bienvenue au Canada*
 - www.cic.gc.ca/francais/index.asp
 - Sélectionner *Publications* sous *Ressources*.
 - Sélectionner *Nouveaux arrivants*.
 - Sélectionner *Adobe® Acrobat* sous *Bienvenue au Canada : Ce que vous devriez savoir*.

- *Le Canada et les nouveaux arrivants*
 - www.cic.gc.ca/francais/index.asp
 - Sélectionner *Publications* sous *Ressources*.
 - Sélectionner *Nouveaux arrivants*.
 - Sélectionner *Adobe® Acrobat* sous *Le Canada et les nouveaux arrivants*.

1. Recherche 1 : Organisation d'un livre

- Examiner attentivement le livre retenu.
- Répondre aux questions suivantes en phrases complètes.
 1. Quel est le titre du livre?
 2. À quelle page se trouve la table des matières?
 3. Combien de chapitres y a-t-il dans ce livre?
 4. Combien compte-t-il de pages?
 5. Comporte-t-il beaucoup, moyennement ou très peu d'illustrations, de graphiques ou de tableaux?
 6. Comporte-t-il un lexique ou un glossaire?
 7. Où se trouve le lexique ou le glossaire?
 8. À quelle page se trouve la bibliographie?
 9. Combien de pages y a-t-il dans l'index?

Recherche 2 : Organisation d'un livre

- Choisir un deuxième livre.
- Examiner attentivement le livre retenu.
- Remplir la colonne «Travail individuel» de la *Fiche de travail 3B* (p. 40).

Activités de compréhension de textes

Outil de travail : *Fiche d'information 3 – Programmes optionnels en éducation* (p. 34)

1. Vocabulaire

- Créer un tableau de trois colonnes : Mots (colonne 1), Définitions (colonne 2) et Synonymes (colonne 3) dans le cahier de travail.
- Transcrire les mots inconnus que vous avez soulignés à la *Fiche d'information 3* dans la colonne 1 du cahier de travail.
- Trouver chaque mot dans le dictionnaire.
- Écrire la définition du mot (colonne 2).
- Remplacer ce mot par un synonyme (colonne 3).

2. Organisation d'un livre ou d'un document

Tout livre (ou document) est organisé et présenté selon une structure spécifique. Il peut contenir tous ou certains des éléments énumérés dans cet exercice.

- Lire chaque fonction de la colonne 2 (*Fiche de travail 3A – p. 39*).
- Choisir ensuite le mot correspondant ci-dessous.
- Inscrire la réponse au bon endroit dans le tableau.

3. Rédaction : Paragraphe

- Revoir les cinq programmes décrits à la *Fiche d'information 3* (p. 34).
- Choisir le programme qui vous intéresse le plus.
- Rédiger un court paragraphe pour justifier son choix.
- En imprimer deux copies, la première aux fins d'évaluation et la seconde, pour le cahier de travail.

Programmes optionnels en éducation

Éléments d'un livre (ou d'un document)

L'index	Le lexique
La bibliographie	La table des matières
Les illustrations, les graphiques et les tableaux	Le titre

Élément	Fonction
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ le nom du document ▪ indique de quoi il s'agit (le thème)
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'organisation du livre ▪ la liste des chapitres (titres et sous-titres) ▪ indique à quelle page on trouve les renseignements
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ un petit dictionnaire qui explique les mots difficiles
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la liste des références utilisées pour la rédaction du document
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ une façon de présenter les sujets que nous trouvons dans un livre, par mots clés ▪ organisé en ordre alphabétique ▪ permet de vérifier si un sujet spécifique est abordé ▪ indique à quelle page on peut le trouver
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ces éléments complètent le texte ▪ aident à comprendre ce qui est lu ▪ enrichissent le document

Programmes optionnels en éducation

Activité de recherche

Outils de travail

- Un livre choisi par la formatrice pour le travail collectif (modèle à suivre).
- Un livre choisi par les apprenants pour le travail individuel.

À trouver	Travail collectif	Travail individuel
le titre du livre		
ce que la couverture suggère comme histoire	En regardant la couverture, je pense qu'il s'agit de...	En regardant la couverture, je pense qu'il s'agit de...
deux questions qui me viennent à l'idée en regardant la couverture	1. 2.	1. 2.
les réponses à mes deux questions	1. 2.	1. 2.

Discutons-en!

Rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants

- Comment le parent peut-il servir de modèle à ses enfants?
- Nommez des gestes positifs que le parent peut choisir de poser.
- Expliquez comment le parent venu d'un autre pays s'investit dans la vie scolaire de ses enfants.
- Parlez-nous de l'importance accordée à l'éducation dans votre pays natal.
- Parlez-nous du droit à l'éducation dans votre pays natal.

Chapitre

4

Rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants

Le saviez-vous?

- ✓ Apprendre, ça commence à la maison.
- ✓ Un parent qui comprend comment ses enfants apprennent peut mieux les accompagner dans leur cheminement¹.
- ✓ Un parent qui comprend comment ses enfants abordent les problèmes est en mesure de mieux les aider².
- ✓ Le parent devrait motiver et encourager ses enfants en ce qui a trait à ses efforts et ses attitudes³.
- ✓ Un parent doit être conséquent avec ses principes et constant dans ses actions, puisqu'il est le parent, et non pas l'ami de ses enfants⁴.
- ✓ Un parent qui aide ses enfants à développer leur sens critique et leur autonomie leur montre comment faire des choix éclairés dans la vie⁵, en leur permettant de :
 - reconnaître leurs forces;
 - bénéficier chaque jour des encouragements de leurs parents;
 - développer l'estime de soi.

Sites à consulter

- Coin de la famille
 - www.coindelafamille.ca
 - Sous *Recherche*, taper *Parents, premiers éducateurs*.
- Parents partenaires en éducation
 - www.reseauippe.ca

¹ Vallée Stéphane, *Mieux connaître son enfant pour l'aider à réussir*

² Vallée Stéphane, *Mieux connaître son enfant pour l'aider à réussir*

³ Vallée Stéphane, *L'école primaire, Guide du parent*

⁴ Pimparé Claire, *Ces parents que tout enfant est en droit d'avoir pour la vie...*

⁵ Beaulieu Danie, *100 trucs pour améliorer vos relations avec les enfants*

Activité de compréhension de textes

Outil de travail : *Fiche d'information 4 – Rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants* (p. 47)

1. Vocabulaire

- Créer un tableau de trois colonnes : Mots (colonne 1), Définitions (colonne 2) et Synonymes (colonne 3) dans le cahier de travail.
- Transcrire les mots inconnus que vous avez soulignés à la *Fiche d'information 4* dans la colonne 1 du cahier de travail.
- Trouver chaque mot dans le dictionnaire.
- Écrire la définition du mot (colonne 2).
- Remplacer ce mot par un synonyme (colonne 3).

Activités de recherche

Outils de travail : Un annuaire téléphonique récent du milieu
Accès à un ordinateur et à Internet

1. Association

- Se servir de l'annuaire et des expressions présentées pour compléter la *Fiche de travail 4A*, p. 49.
- Partager ensuite ses réponses avec ses pairs.

2. Information

- Se servir de *Google* pour trouver les réponses de la *Fiche de travail 4B* (p. 50).
- Partager ensuite ses réponses avec ses pairs.

pages orange
pages blanches

pages turquoise
pages bleues

pages jaunes
annuaire téléphonique

pages vertes

Le bottin téléphonique (Ontario)

- Une ressource qui fournit des renseignements importants. Un autre nom pour le bottin téléphonique est l'_____.

Des pages de différentes couleurs...

- Les _____ présentent les noms, les adresses et les numéros de téléphone de personnes, de commerces et d'institutions de la région. Tous les noms sont placés en ordre alphabétique, par nom de famille.
- Les _____ présentent l'information des trois paliers de gouvernement : fédéral, provincial et municipal.
 - Le code F identifie les services fédéraux (du Canada).
 - Le code P désigne les services provinciaux (de l'Ontario).
 - Le code M représente les services municipaux (de la région immédiate) de l'Ontario.
 - Les renseignements sont présentés dans les deux langues officielles, soit l'anglais et le français.
 - Le code *Bil* identifie les services fédéraux offerts dans les deux langues officielles.
- Les _____ sont organisées par sujet, en ordre alphabétique. Elles servent d'index pour vous aider à trouver plus rapidement les renseignements des pages jaunes.
- Les _____ présentent tous les renseignements sur les services et les commerces qui existent dans votre ville et votre région. Elles sont organisées par sujet, en ordre alphabétique.
- Les _____ présentent des cartes géographiques de votre région.
- Les _____ présentent les codes postaux de toutes les adresses municipales de votre région. Ces codes sont utilisés par Postes Canada dans la livraison du courrier. Il faut utiliser ce code lorsqu'on cherche ou qu'on donne une adresse.

Une adresse complète comprend les éléments suivants :

- le numéro de l'endroit;
- le nom de la rue;
- le nom de la ville;
- le nom de la province;
- le code postal, qui est, au Canada, une combinaison de lettres et de chiffres permettant d'identifier plus efficacement un endroit particulier.

Information

Trouver, à l'aide de *Google*, sur Internet, le nom de l'organisme, l'adresse complète et le numéro de téléphone pour chacun des services ou établissements ci-dessous. Transcrire ces renseignements dans le cahier de travail.

1. Trouver une école élémentaire de votre région.
2. Trouver une école secondaire de votre région.
3. Trouver un collège ou une université de votre région.
4. Trouver un hôpital de votre région.
5. Trouver un médecin de votre région.
6. Trouver un dentiste de votre région.
7. Trouver une école de conduite de votre région.
8. Trouver un vétérinaire de votre région.
9. Trouver un restaurant de votre région.
10. Trouver une épicerie de votre région.

Trouver les coordonnées de cinq autres organismes qui pourraient s'avérer utiles, afin de les avoir à portée de la main.

Discutons-en!

Services pour parents d'enfants d'âge préscolaire

- Lorsque les deux parents travaillent à l'extérieur du foyer, quelles sont les options de garde de votre milieu pour les enfants âgés de moins de 6 ans?
- Nommez les programmes de votre communauté qui répondent aux besoins de ces parents et de leurs enfants.
- D'après vous, quelles seraient les raisons pour lesquelles les parents décideraient de profiter de garderies et de centres de la petite enfance?
- Quelle est la différence entre une garderie et un centre de la petite enfance?

Chapitre

5

Services pour parents d'enfants d'âge préscolaire

Le saviez-vous?

- ✓ Les programmes pour enfants d'âge préscolaire sont destinés aux enfants de moins de 6 ans.
- ✓ Les provinces et les territoires reconnaissent l'importance des six premières années de vie de l'enfant.
 - Ils offrent des programmes visant la petite enfance qui permettent un meilleur départ en matière de développement global et pour la réussite scolaire de l'enfant.
- ✓ La plupart des conseils scolaires offrent en milieu scolaire des programmes pour les enfants âgés de 4 et 5 ans.
 - Ce sont les maternelles et les jardins d'enfants.
 - Ces programmes font partie intégrante du système scolaire.
 - Lorsque l'enfant est inscrit à l'école, il devient un élève du conseil scolaire.
 - Le parent doit veiller à ce que son enfant soit présent à l'école et assiste aux cours.
- ✓ Les provinces et les territoires ont aussi des programmes de la petite enfance pour les parents et les enfants âgés de moins de 6 ans.
 - Ces programmes ont plusieurs noms : garderie, centre de la petite enfance, halte-garderie, pré-maternelle, maternelle et jardin d'enfants.
- ✓ La plupart des programmes de la petite enfance ne sont pas dirigés par le ministère de l'Éducation, sauf dans le cas où un programme de maternelle, pour les enfants de 4 ans, et de jardin, pour les enfants de 5 ans, sont offerts par le conseil scolaire.
 - Chaque province et territoire a un ministère qui s'occupe de la petite enfance.
- ✓ Plusieurs services de garderie pour poupons et bambins existent dans les villes et les régions de chaque province et territoire, jusqu'à l'âge de 5 ans.
- ✓ Chaque province et territoire offre les services de garderie selon différentes modalités.
 - Certaines garderies reçoivent des subventions.
 - D'autres garderies sont privées.
 - Certaines garderies sont établies dans les écoles.
- ✓ Les garderies permettent aux enfants de moins de 6 ans de profiter de programmes stimulants qui favorisent leur développement global.
 - Ces programmes préparent l'enfant à acquérir les habiletés nécessaires à un bon départ vers sa réussite scolaire.
 - Ces établissements surveillent les enfants pendant que les parents sont au travail ou absents.

- ✓ Les haltes-garderies ou les centres de la petite enfance permettent aux parents et à leurs enfants de bénéficier d'un programme d'activités stimulantes.
 - Ces programmes permettent aux parents d'en apprendre davantage sur le développement global de leurs enfants, sur leur santé et tout autre aspect de leur croissance.
 - Ces programmes offrent aux enfants un meilleur départ.

- ✓ Les provinces et les territoires offrent aussi des programmes de littératie familiale.
 - Ces programmes mettent en évidence le rôle du parent comme étant le plus important éducateur dans la vie de son enfant.

- ✓ Les programmes de littératie familiale sont offerts à différents endroits.
 - On les retrouve dans :
 - les centres de formation des adultes;
 - les centres d'apprentissage de la communauté;
 - les conseils scolaires de certaines provinces et certains territoires.

- ✓ Les programmes de littératie familiale servent d'appui aux familles, aux parents et aux enfants.
 - Ils fournissent l'occasion aux parents et à leur famille de développer les habiletés nécessaires à la lecture et à l'écriture ainsi que d'améliorer leur vie quotidienne.
 - Plusieurs services peuvent être offerts aux parents, comme :
 - des ateliers de formation sur l'estime et la confiance en soi;
 - des activités sur la lecture et l'écriture dans le cadre des tâches quotidiennes;
 - des cours pour les parents afin qu'ils comprennent mieux le développement global de l'enfant;
 - des rencontres de parents dans le but de les outiller adéquatement pour qu'ils puissent aider leurs enfants avec les tâches scolaires, comme les devoirs, la lecture et l'écriture;
 - des ateliers sur la motivation de l'enfant à lire et à écrire au sein de la famille;
 - des rencontres familiales au cours desquelles les parents assistent à des ateliers de formation et les enfants écoutent des histoires et des contes.

Sites à consulter

- ABC Canada
 - www.abc-canada.org
 - Sélectionner *Family Literacy*.
 - Sélectionner *Ce document est disponible en français*.

- Centre FORA (Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation)
 - www.centrefora.on.ca
 - Sélectionner *Promotion de la lecture*.
 - Sélectionner *Pour l'amour de la lecture*.

- Coin de la famille
 - www.coindelafamille.ca

- Développement de la petite enfance/Apprentissage et garde de jeunes enfants – gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux
 - www.ecd-elcc.ca
 - Sélectionner *Français*.
 - Sélectionner sa province ou son territoire dans le menu à la gauche.

- Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF)
 - www.fcaf.net
 - Sélectionner *Alphabétisation familiale* dans la colonne *Intervenants*.

- Ministère de l'Éducation de l'Ontario
 - www.edu.gov.on.ca/fre/parents/youHelp.html
 - Sélectionner *Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles* sous *Programmes préscolaires*.

- Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse
 - www.children.gov.on.ca
 - Sélectionner *Français*.
 - Sélectionner *Meilleur départ* du menu de droite.

- PetitMonde.com : Le magazine Web des parents
 - www.petitmonde.com

- Soins de nos enfants
 - www.soinsdenosenfants.cps.ca

Activités de compréhension de textes

Outil de travail : *Fiche d'information 5 – Services pour parents d'enfants d'âge préscolaire* (p. 56)

1. Vocabulaire

- Créer un tableau de trois colonnes : Mots (colonne 1), Définitions (colonne 2) et Synonymes (colonne 3) dans le cahier de travail.
- Transcrire les mots inconnus que vous avez soulignés à la *Fiche d'information 5* dans la colonne 1 du cahier de travail.
- Trouver chaque mot dans le dictionnaire.
- Écrire la définition du mot (colonne 2).
- Remplacer ce mot par un synonyme (colonne 3).

2. Compréhension

- Consulter la *Fiche d'information 5* (p. 56).
- Répondre aux questions suivantes en phrases complètes.
 - a) Quel est le titre de la *Fiche d'information 5*?
 - b) Nommer les divers services offerts dans sa région et destinés aux parents d'enfants d'âge préscolaire.
 - c) Quelle est la raison d'être des garderies?
 - d) Quel est le but des haltes-garderies et des centres de la petite enfance?
 - e) Quelle est la différence entre les programmes des garderies et ceux des centres de la petite enfance?
 - f) À quoi servent les programmes de littératie (alphabétisation) familiale?
 - g) Nommer trois sortes de services offerts par les programmes de littératie familiale de votre collectivité.

Activités de recherche

1. Trousse d'accueil

- Examiner la trousse d'accueil d'un conseil scolaire de la région.
- Trouver les renseignements qui sont pertinents pour les parents d'enfants d'âge préscolaire :
 - un dépliant sur le programme de garderie à l'école;
 - des renseignements sur le programme de garderie;
 - des renseignements sur les services offerts aux enfants avant et après les heures de classe;
 - le nom des personnes responsables et le numéro de téléphone de la garderie.
- Transcrire ces renseignements dans le cahier de travail.
- Compléter ces informations en y ajoutant le nom du conseil scolaire.

2. Annuaire téléphonique

- À quelle(s) page(s) trouve-t-on des renseignements sur les garderies?
- Combien de garderies y a-t-il dans votre communauté?
- Combien de garderies francophones y a-t-il dans votre communauté?
- À quelle(s) page(s) trouve-t-on des renseignements sur les centres de formation des adultes dans votre communauté?
- Combien de centres francophones de formation des adultes y a-t-il dans votre communauté?
- Est-ce qu'on y énumère les programmes de littératie familiale?
- Combien de ces programmes sont offerts en français?

Discutons-en!

Inscription à l'école

- Comment savons-nous à quel moment inscrire nos enfants à l'école?
- Comment savons-nous si nos enfants ont l'âge pour fréquenter l'école?
- Comment peut-on se procurer une feuille d'inscription pour ses enfants?
- Quels documents sont nécessaires pour inscrire ses enfants à l'école?
- Doit-on fixer un rendez-vous pour l'inscription ou peut-on se présenter à n'importe quel moment?
- À qui s'adresse-t-on pour inscrire ses enfants à l'école?

Chapitre

6

Inscription à l'école

Le saviez-vous?

- ✓ Le statut du répondant de l'enfant, qu'il soit parent ou tuteur légal, ne l'empêche pas d'aller à l'école.
 - Les bureaux des conseils scolaires peuvent vous renseigner à ce sujet.
- ✓ Les politiques d'inscription pour les familles qui ont le statut de réfugié varient d'un conseil scolaire à l'autre, selon la province ou le territoire.
 - Il faut communiquer avec les bureaux des conseils scolaires pour avoir plus d'information à ce sujet.
 - En Ontario, peu importe le statut (réfugié, immigrant reçu, etc.), il existe une loi qui accorde aux enfants le droit de fréquenter l'école et qui exige que les conseils scolaires les admettent à l'école.
- ✓ La plupart des conseils scolaires demandent des renseignements au moment de l'inscription des enfants à l'école.
 - La cueillette de renseignements relève des conseils scolaires, en vertu de la loi sur l'éducation, et se fait à des fins éducatives.
- ✓ La plupart des provinces et territoires sont régis par une loi qui stipule que tous les enfants inscrits à l'école soient immunisés contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, les oreillons et la rubéole.
- ✓ Les parents nouvellement arrivés dans la région doivent se renseigner sur la liste de documents devant être présentés au moment de l'inscription :
 - Une preuve de l'âge de l'enfant :
 - le certificat de naissance de l'enfant;
 - le passeport de l'enfant;
 - Une preuve de résidence*, si possible :
 - un relevé bancaire sur lequel figurent votre nom et adresse;
 - une facture de téléphone ou d'électricité sur laquelle figurent votre nom et adresse;
 - un reçu du bail de votre logis ou un reçu du paiement d'hypothèque;
 - Une preuve du statut d'immigrant de l'enfant (réfugié ou immigrant reçu) :
 - la confirmation de résidence permanente;
 - la carte de résident permanent;
 - Une preuve que l'enfant a été vacciné :
 - le carnet d'immunisation de l'enfant;
 - la carte de santé de l'enfant;
 - Les bulletins scolaires de l'enfant (le cas échéant).

* Il est à noter que les réfugiés sont souvent placés dans des motels et n'ont pas de preuve de résidence.

Dossiers scolaires

- ✓ Les conseils scolaires tiennent un dossier scolaire pour chaque élève. Ces dossiers scolaires sont confidentiels. Les parents peuvent demander de les consulter. Les dossiers sont conservés dans un lieu sécuritaire à l'intérieur de l'école.
- ✓ Dans ces dossiers scolaires, le personnel enseignant et l'administration y consignent des documents qui permettent de suivre le cheminement et le progrès de l'élève au cours de ses années scolaires, dont les suivants :
 - des fiches de renseignements personnels;
 - des rapports d'agences spécialisées;
 - les bulletins scolaires.
- ✓ Le personnel enseignant a le droit de prendre connaissance des renseignements qui figurent au dossier scolaire afin de planifier des activités qui conviennent aux besoins de l'enfant, toujours dans l'optique d'assurer sa réussite scolaire.

Sites à consulter

- Citoyenneté et Immigration Canada
 - **www.cic.gc.ca**
 - Sélectionner *Français*
 - Sélectionner *Publications* sous *Ressources*.
 - Sélectionner *Nouveaux arrivants*.
 - Sélectionner *Bienvenue au Canada : Ce que vous devriez savoir*.
 - Sélectionner *Éducation*.
 - Sélectionner *Inscrire les enfants à l'école*.
- Établissement.Org
 - **www.etablissement.org/index.asp**
- Vous venez d'arriver au Canada?
 - **www.settlement.org/downloads/edguide/fr_pub_2.pdf**

Activités de compréhension de textes

Outil de travail : *Fiche d'information 6 – Inscription des enfants à l'école* (p. 67)

1. Vocabulaire

- Créer un tableau de trois colonnes : Mots (colonne 1), Définitions (colonne 2) et Synonymes (colonne 3) dans le cahier de travail.
- Transcrire les mots inconnus que vous avez soulignés à la *Fiche d'information 6* dans la colonne 1 du cahier de travail.
- Trouver chaque mot dans le dictionnaire.
- Écrire la définition du mot (colonne 2).
- Remplacer ce mot par un synonyme (colonne 3).

2. Compréhension

- Consulter la *Fiche d'information 6* (p. 67).
- Dresser une liste de questions à poser lors d'une visite à l'école pour inscrire un enfant.

Activité de rédaction

1. Lettre

Scénario

Vous voulez inscrire votre enfant à l'école de langue française. Vous n'êtes pas encore citoyen canadien.

- Rédiger une courte lettre à la direction de l'école exposant les raisons pour lesquelles vous voulez inscrire votre enfant à son école (souvent, un appel suffit).
- Expliquer les détails de la demande.
- Demander un rendez-vous avec la direction de l'école.
- Expliquer pourquoi vous avez choisi cette école.
- Effectuer une révision (correction grammaticale et orthographique) de la lettre.
- Saisir la lettre corrigée à l'ordinateur.
- Imprimer le produit final aux fins d'évaluation.

Activités de recherche

1. Recherches 1 et 2 : Inscription

Scénario

Vous voulez inscrire votre enfant à l'école de langue française.

- En consultant les sites Internet des conseils scolaires du milieu :
 - choisir l'école;
 - remplir un formulaire d'inscription authentique;
 - le conserver à titre de modèle;
 - se renseigner au sujet du transport.
- Information de base à connaître :
 - nom légal et date de naissance de l'enfant;
 - citoyenneté canadienne;
 - carte d'immunisation;
 - nom et adresse de l'école;
 - numéro de téléphone;
 - date de l'inscription;
 - année scolaire.

Activité d'expression orale

1. Jeu de rôle

- Se mettre dans la peau du personnage, penser comme celui-ci le ferait.
- Imaginer ce que le personnage pourrait dire dans une telle situation.
- À la suite du jeu, faire un échange pour identifier les points à retenir.

Parent

Vous êtes nouvellement arrivé au Canada. Vous êtes installé dans la région depuis le mois d'août. Vous parlez le français et vous êtes catholique. Vous avez deux enfants : une fille âgée de 5 ans et un garçon âgé de 7 ans. Des amis vous informent que vos enfants ont l'âge d'aller à l'école. L'école débute au mois de septembre. Vous faites des recherches et vous trouvez une école française située à moins d'un kilomètre de votre demeure. Vous appelez l'école pour prendre un rendez-vous afin d'y inscrire vos enfants.

Secrétaire d'école

Vous recevez un appel téléphonique d'un parent francophone. Il est nouvellement arrivé au Canada et dans la région. Il veut inscrire ses enfants à votre école. Vous fixez un rendez-vous avec la direction d'école. Lorsqu'il se présente à l'école, vous le guidez vers le bureau de la direction.

Direction d'école

Vous accueillez un parent francophone nouvellement arrivé au Canada et dans la région. Il veut inscrire ses deux enfants à votre école. Vous remplissez un formulaire d'inscription avec lui et l'invitez à faire la tournée de l'école avec vous.

Jeu de rôle

SCÉNARIO 1 Inscription à l'école (Phase 1)

- Rôles :** Parent et secrétaire d'école
Outils de travail : Deux téléphones, formulaires d'inscription et de demande de transport scolaire pour la secrétaire
Objet : Appel de la part du parent pour fixer un rendez-vous avec la direction d'école pour y inscrire ses enfants

SCÉNARIO 2 Inscription à l'école (Phase 2)

- Rôles :** Parent et direction d'école
Outils de travail : Formulaires d'inscription et de demande de transport scolaire pour le parent et pour la direction d'école
Objet : Rencontre avec la direction d'école pour l'inscription des enfants

Discutons-en!

Transport scolaire

- Lorsque vous étiez de jeunes écoliers, comment vous rendiez-vous à l'école?
- À l'époque, quels moyens de transport les écoliers dans les villages utilisaient-ils? Dans les villes?
- Ces moyens de transport étaient-ils gratuits? Sinon, quel en était le coût?
- Le transport scolaire devrait-il encore être offert aux écoliers?
- Les parents devraient-ils payer ce transport?
- Selon votre opinion, quelle est une distance raisonnable entre votre maison et l'école pour que votre enfant puisse bénéficier du service de transport scolaire?
- Comment établiriez-vous cette distance raisonnable?
- Croyez-vous qu'il soit nécessaire d'adapter le transport scolaire selon qu'il s'agit de jeunes écoliers ou d'élèves plus âgés? Si oui, quelle serait cette différence?

Transport scolaire

Le saviez-vous?

- ✓ La responsabilité de se rendre à l'école relève premièrement des parents.
 - En vertu de la *Loi sur l'éducation, LRO 1990*, les conseils scolaires assurent le transport des élèves sans toutefois être obligés de le faire.
- ✓ Le transport scolaire est un privilège et non un droit.
- ✓ Les parents doivent s'informer des règles de conduite qui s'appliquent à leurs enfants concernant le transport scolaire.
- ✓ L'adresse de la résidence légale et permanente de l'élève détermine son admissibilité au système de transport (parfois, l'adresse de la garderie ou de la gardienne est utilisée).
 - Chaque conseil scolaire détermine la distance requise pour se prévaloir du transport scolaire.
- ✓ Le trajet de l'autobus scolaire est établi en fonction des directives du conseil scolaire et de la compagnie d'autobus, afin d'assurer un service de transport efficace et sécuritaire pour les élèves.
- ✓ La plupart des conseils scolaires déterminent que le parent est responsable de la sécurité et du comportement des enfants avant l'embarquement, le matin, et après le débarquement, à la fin de la journée scolaire.
- ✓ Si la distance entre la maison et l'école satisfait aux exigences du conseil scolaire, le parent reçoit une lettre ou un appel du consortium qui gère le transport l'informant :
 - du numéro de l'autobus;
 - de l'endroit et de l'heure de l'embarquement;
 - de l'endroit et de l'heure du débarquement.
- ✓ Les élèves qui ont le privilège de prendre le transport scolaire doivent respecter les règles de conduite pour assurer leur sécurité et celle des autres élèves.
 - Chaque conseil scolaire détermine les règles à suivre et les conséquences liées à la mauvaise conduite des élèves dans l'autobus.
 - L'élève qui se conduit de façon inacceptable peut être suspendu pour une période de temps ou perdre le privilège de prendre l'autobus pour un temps déterminé.

- ✓ Chaque conseil scolaire détermine ses règlements relativement au transport scolaire en cas de mauvaise température.
 - Il est recommandé que les parents écoutent la radio ou la télévision locale et vérifient le site Web de leur conseil scolaire lorsqu'il y a des intempéries, pour entendre ou lire les annonces de fermeture des écoles ou d'annulation du service d'autobus.

Site à consulter

- Sécurité Canada
 - **www.securitecanada.ca**
 - Sélectionner *Français*.
 - Sélectionner *Les enfants* (colonne gauche).
 - Sélectionner *Sécurité des transports et des zones scolaires*.

Activités de compréhension de textes

Outil de travail : *Fiche d'information 7 – Transport scolaire* (p. 81)

1. Vocabulaire

- Créer un tableau de trois colonnes : Mots (colonne 1), Définitions (colonne 2) et Synonymes (colonne 3) dans le cahier de travail.
- Transcrire les mots inconnus que vous avez soulignés à la *Fiche d'information 7* dans la colonne 1 du cahier de travail.
- Trouver chaque mot dans le dictionnaire.
- Écrire la définition du mot (colonne 2).
- Remplacer ce mot par un synonyme (colonne 3).

2. Compréhension

- Consulter la *Fiche d'information 7* (p. 81).
- À l'exercice 1, remplir chaque tiret avec le mot approprié.
- À l'exercice 2, répondre aux questions en phrases complètes.

Exercice 1

- a) Le transport scolaire est un _____ et non un _____.
- b) Il est important pour les parents de s'informer des _____ de _____ concernant le transport scolaire.
- c) La responsabilité de se rendre à l'école revient aux _____.

Exercice 2

- a) Quel est le facteur qui détermine l'admissibilité d'un élève au transport scolaire?
- b) Pourquoi établir le trajet de l'autobus scolaire?
- c) Quelle est la responsabilité des parents en matière de transport scolaire, tel que stipulé par la plupart des conseils scolaires?
- d) Que doivent faire les parents en cas d'intempéries?

Activités de recherche

1. Trousses d'accueil et sites Internet

- Trouver, dans les trousseaux d'accueil et les sites Internet des conseils scolaires et des écoles du milieu, les renseignements sur le transport scolaire.
- Transcrire le modèle du tableau synthèse dans le cahier de travail (ou le reproduire à l'ordinateur) puis le remplir. Modifier ce tableau selon la réalité de leur province ou territoire.

À trouver	Conseil scolaire des écoles publiques de langue française	Conseil scolaire des écoles séparées de langue française
Nom du conseil scolaire		
Téléphone		
Personne-ressource (transport)		
Distances minimales - élémentaire - secondaire		
Compagnie d'autobus		
Téléphone		
Personne-ressource		
Règles de conduite à bord de l'autobus		
Conséquences d'une conduite inacceptable		

2. Sites Internet

- Naviguer sur les deux sites Internet suivants pour en savoir davantage sur le transport scolaire au Canada.
- Noter les faits saillants.
- Partager ces renseignements avec ses pairs.

Sites à consulter

- Gouvernement du Nouveau-Brunswick
 - www.gnb.ca/0000/transport-f.asp
 - Sélectionner *Brochure sur la sécurité dans le transport scolaire*.
- Lois sur l'éducation
 - www.tlfq.ulaval.ca/axl/amnord/ontario-loi-scolaire.htm
 - Voir l'Article 290.4 *Repas, logement et transport*

Activité d'expression orale

1. Table ronde

- Lire le scénario suivant et en discuter avec le groupe.
- Se référer aux renseignements repérés dans les sites Internet pour appuyer ses commentaires.

Scénario

Un enfant se comporte de façon inacceptable dans l'autobus. Il bouscule les élèves et se chamaille. Il a été averti à plusieurs reprises mais son comportement ne s'est pas amélioré. La direction de l'école informe le parent de la situation.

Questions

- a) Quelles conséquences ou sanctions pourraient être imposées à cet enfant?
- b) Si vous étiez à la direction de l'école, que demanderiez-vous aux parents?
- c) Si vous étiez le parent, comment aideriez-vous votre enfant et l'école à améliorer cette situation?

Activités de rédaction

1. Paragraphe

- À la suite de la table ronde, rédiger un court paragraphe qui résume les idées exprimées par les participants à ce sujet.
- Étapes à suivre :
 - rédiger d'abord une ébauche;
 - réviser le paragraphe (correction grammaticale et orthographique);
 - saisir le paragraphe révisé à l'ordinateur dans un logiciel de traitement de texte;
 - imprimer deux copies du produit final, une aux fins d'évaluation et l'autre, pour le cahier de travail.

2. Lettre

- Rédiger une courte lettre à la direction de l'école demandant une rencontre pour discuter du transport en autobus scolaire de son enfant.
- Réviser le travail (correction grammaticale et orthographique).
- Saisir la lettre corrigée à l'ordinateur.
- Imprimer deux copies du produit final, une aux fins d'évaluation et l'autre, pour le cahier de travail.

Discutons-en!

Services pour enfants ayant des besoins particuliers

- D'après vous, qu'est-ce qu'on entend par *besoins particuliers*?
- Pourquoi est-ce important d'aviser le personnel enseignant qu'un enfant a des besoins particuliers avant qu'il commence l'école?
- Identifiez certains besoins particuliers dont l'école devrait être mise au courant.
- Nommez des raisons pour lesquelles un parent ne divulguerait pas des renseignements sur les besoins particuliers de son enfant.
- Quelles questions un parent pourrait-il poser au personnel de l'école concernant son enfant et les besoins particuliers de celui-ci?

Chapitre

8

Services pour enfants ayant des besoins particuliers

Le saviez-vous?

- ✓ Dans la plupart des provinces et des territoires, il existe des organismes communautaires qui offrent des services professionnels aux enfants ayant des besoins particuliers, avant même que ceux-ci ne commencent à fréquenter l'école.
- ✓ Dans la plupart des provinces et des territoires, les conseils scolaires collaborent avec les organismes de la communauté pour assurer la réussite de la rentrée scolaire de ces enfants.
- ✓ Les conseils scolaires doivent se renseigner sur tous les programmes de santé, des services à l'enfance et des services sociaux de la région pour aider les parents et les enfants à bénéficier des services qui leur sont offerts.
- ✓ La plupart des conseils scolaires et des écoles offrent des programmes pour les enfants ayant des besoins particuliers.
 - Les besoins de certains enfants nécessitent une aide plus soutenue, pour que leur réussite scolaire soit comparable à celle des enfants du même âge.
 - Ces enfants sont d'âge préscolaire ou scolaire.
- ✓ Ces besoins particuliers sont divers :
 - trouble de vision;
 - trouble de communication;
 - trouble du langage ou de la parole;
 - trouble d'ouïe;
 - difficulté motrice;
 - difficulté d'apprentissage;
 - trouble de comportement.
- ✓ Les établissements scolaires des provinces et des territoires ont adopté des mesures visant à répondre aux besoins particuliers des enfants.
- ✓ Certaines provinces et certains territoires mandatent des comités spéciaux chargés d'identifier les enfants ayant des besoins particuliers.
 - Les recommandations de ces comités doivent être respectées afin de prévoir des services ou des programmes adaptés aux enfants ayant des besoins particuliers.

- ✓ Ces programmes diffèrent d'une province à l'autre et d'un territoire à l'autre.
 - Divers programmes répondent aux besoins particuliers des enfants en difficulté.
 - Certains programmes intègrent ces enfants en salle de classe régulière pour les amener à suivre le programme d'études au mieux de leurs capacités. Des programmes de retrait partiel ou de retrait complet sont également offerts aux élèves.

- ✓ Plusieurs conseils scolaires ont développé une grille d'observations permettant d'évaluer les enfants d'âge préscolaire.
 - Cette grille permet de faire un dépistage précoce afin d'identifier les problèmes le plus rapidement possible, pour pouvoir mettre en place les mesures appropriées.
 - Le mot *dépistage* peut s'apparenter au mot *recherche*, alors que le mot *précoce* est utilisé pour qualifier quelque chose qui se fait plus tôt ou avant le temps.
 - Le dépistage précoce est fondé sur une grille d'observations qui aide à identifier les besoins des enfants le plus tôt possible.
 - Le personnel enseignant identifie les besoins de l'enfant dès la maternelle ou le jardin d'enfants au lieu d'attendre qu'il soit plus âgé.

- ✓ Ce dépistage examine plusieurs domaines du développement de l'enfant :
 - la vue;
 - l'ouïe;
 - la communication (parole et langage);
 - la motricité globale et fine;
 - le développement social et cognitif.

- ✓ Le dépistage permet de recueillir des renseignements pour mieux répondre aux besoins des enfants avant que ceux-ci commencent l'école.
 - De cette façon, les écoles sont mieux équipées pour faire un suivi efficace et planifier un programme et des services adaptés aux enfants ayant des besoins particuliers.

- ✓ Les parents peuvent préparer l'inscription de l'enfant ayant des besoins particuliers en visitant l'école.
 - Il est important de connaître les services dont peuvent bénéficier les enfants ayant des besoins particuliers afin que leur intégration à l'école se fasse de façon positive et qu'elle soit réussie.

- ✓ Les conseils scolaires des provinces et des territoires ont adopté des mesures pour le personnel enseignant et les parents qui ont à charge des enfants ayant des besoins particuliers.
 - Celles-ci varient d'une province à l'autre et d'un territoire à l'autre.
 - Le parent doit aussi connaître ses droits en tant que parent d'un enfant ayant des besoins particuliers.

- ✓ La responsabilité du parent comme premier éducateur de son enfant est d'une grande importance.
 - Les parents sont encouragés à participer aux rencontres et à prévenir les conseils scolaires et les écoles si leurs enfants reçoivent des services spécialisés, et ce, dès qu'ils commencent l'école.
- ✓ L'appui et la collaboration du parent jouent un grand rôle dans la réussite scolaire de l'enfant.
 - Le parent doit se renseigner au sujet des nouvelles mesures adoptées par le conseil scolaire et l'école dans le cadre de leurs services et leurs programmes.
- ✓ Le parent doit participer aux réunions et aux rencontres parents-enseignants pour apprendre à connaître le personnel qui travaille avec l'enfant, à l'école.
 - Il doit aussi appuyer son enfant avec ses devoirs, à la maison.

Site à consulter

- Comités consultatifs pour l'enfance en difficulté (CCED)
 - **www.seac-learning.ca/fr/index.htm**
- Ministère de l'Éducation de l'Ontario
 - **www.edu.gov.on.ca/fre/parents/speced.html**

Activités de compréhension de textes

Outil de travail : *Fiche d'information 8 – Services pour enfants ayant des besoins particuliers* (p. 93)

1. Vocabulaire

- Créer un tableau de trois colonnes : Mots (colonne 1), Définitions (colonne 2) et Synonymes (colonne 3) dans le cahier de travail.
- Transcrire les mots inconnus que vous avez soulignés à la *Fiche d'information 8* dans la colonne 1 du cahier de travail.
- Trouver chaque mot dans le dictionnaire.
- Écrire la définition du mot (colonne 2).
- Remplacer ce mot par un synonyme (colonne 3).

2. Compréhension

- Consulter la *Fiche d'information 8* (p. 93).
- Se servir des mots et expressions ci-dessous pour remplir les trous dans les phrases suivantes.

spécialisés	besoins	découvre	grille d'observations
prévenir	professionnels	vision	dépistage précoce
plus tôt	recherche	parole	apprentissage
services	communication	maternelle	jardin d'enfants
ouïe	participer	motrices	communautaires
comportement			

- a) Dans certains organismes _____, des _____ fournissent des _____ aux enfants ayant des besoins particuliers avant qu'ils commencent l'école.
- b) Plusieurs conseils scolaires ont élaboré une _____ pour les enfants d'âge préscolaire.
- c) Cette grille permet d'effectuer un _____.
- d) Un mot qui explique bien dépistage est _____.
- e) Le dépistage précoce repose sur une grille d'observations qui permet d'identifier les _____ des enfants le _____ possible.
- f) Le personnel enseignant _____ les besoins de l'enfant dès la _____ ou le _____, au lieu d'attendre qu'il ne soit plus âgé.

- g) Dès que leur enfant commence l'école, les parents sont encouragés à _____ aux rencontres et à _____ le conseil scolaire et l'école des services _____ que celui-ci reçoit.
- h) Parmi les besoins particuliers, on retrouve, entre autres, les troubles de _____, de l' _____, de _____, de la _____, de _____ ainsi que les difficultés _____ et d' _____.

Activité de rédaction

1. Paragraphe

Il est important d'avertir l'école des besoins particuliers d'un enfant *avant* la rentrée scolaire.

- Rédiger un court paragraphe sur cet énoncé, en donnant deux ou trois raisons à l'appui.
- Utiliser des phrases complètes.
- Réviser son travail (correction grammaticale et orthographique).
- Saisir le paragraphe corrigé dans un logiciel de traitement de texte.
- Imprimer deux copies du paragraphe, la première aux fins d'évaluation et la seconde, pour le cahier de travail.

Activités de recherche

1. Trousses d'accueil

- Consulter la trousse d'accueil d'un conseil scolaire et d'une école du milieu.
- Répondre aux questions suivantes en phrases complètes.

- a) Quelle est la mission du conseil scolaire?
- b) Que dit-on sur le dépistage précoce?
- c) Quels services ou programmes sont offerts aux élèves ayant des besoins particuliers?

2. Sites Internet

- Consulter le site Internet d'un conseil scolaire et celui d'une école, au choix.
 - Répondre aux questions suivantes en phrases complètes.
- a) Quels renseignements y trouvez-vous sur le dépistage précoce?
 - b) Noter dans le cahier de travail les renseignements qui ne figurent pas dans les trousses.
 - c) Quels renseignements trouvez-vous au sujet des services ou des programmes conçus pour les élèves ayant des besoins particuliers?
 - d) Noter dans le cahier de travail les renseignements qui ne figurent pas dans les trousses.

3. Trousses d'accueil

- Consulter les trousses d'accueil des conseils scolaires ou des écoles pour répondre à la question suivante :
 - Quelles démarches doit entreprendre le parent qui soupçonne que son enfant a des besoins particuliers?
- Noter les réponses dans le cahier de travail.

Discutons-en!

Études élémentaires

Dans **votre pays**, ensuite **au Canada...**

- Quel est l'âge obligatoire d'inscription à l'école primaire?
- Est-ce que tous les enfants doivent aller à l'école?
- Y a-t-il une différence entre l'éducation des filles et celle des garçons?
- Les écoles primaires de la ville sont-elles différentes de celles des villages? Si oui, en quoi le sont-elles?
- À quel âge peut-on légalement abandonner ses études?
- D'après vous, est-ce qu'il y a plus de filles qui abandonnent leurs études que de garçons? Pourquoi?
- Les élèves interrompent-ils leurs études après l'école primaire? Pourquoi?
- Quels enfants poursuivent leurs études?
- Doivent-ils se déplacer pour poursuivre leurs études?
- Doivent-ils vivre ailleurs?

Chapitre

9

Études élémentaires

Le saviez-vous?

- ✓ L'enseignement élémentaire relève des provinces et des territoires.
- ✓ Chaque province et territoire verse aux écoles publiques une aide financière qu'on appelle *subvention*. Dans certaines provinces et certains territoires, les écoles séparées ou confessionnelles reçoivent aussi des subventions.
- ✓ Les parents n'ont rien à payer pour envoyer leurs enfants à l'école, que celle-ci soit publique, séparée ou confessionnelle. (Voir *Fiche d'information 2*, p. 23 pour les écoles privées.)
 - Le conseil scolaire reçoit des subventions du gouvernement de sa province ou de son territoire.
- ✓ Dans la plupart des provinces et des territoires, l'âge de fréquentation scolaire obligatoire est fixé à 6 ans.
 - Dans certaines provinces, les enfants commencent l'école entre l'âge de 5 et 7 ans et peuvent quitter l'école entre l'âge de 16 et 18 ans.
 - Dans d'autres provinces, les enfants peuvent commencer l'école s'ils ont 4 ans avant le 31 décembre de l'année en cours.
- ✓ En règle générale, l'année scolaire débute à la fin août ou au début du mois de septembre et se termine à la fin du mois de juin.
 - Une fois l'enfant inscrit à l'école, il devient un élève du conseil scolaire.
 - Le parent doit veiller à ce que son enfant aille à l'école et participe aux cours.
- ✓ Les conseils scolaires des provinces et des territoires ont adopté des mesures pour les parents dont l'enfant présente des besoins particuliers.
 - Celles-ci sont différentes d'une province à l'autre et d'un territoire à l'autre.
 - Le parent d'un enfant ayant des besoins particuliers doit connaître ses droits.
 - L'enfant ayant des besoins particuliers qui est inscrit dans une école est un élève relevant du conseil scolaire.
 - Il jouit des mêmes droits que les autres élèves de l'école.
- ✓ Plusieurs provinces et territoires offrent dans les écoles élémentaires un programme pour les enfants âgés entre 4 et 5 ans.
 - Ces programmes s'appellent *programme préscolaire* ou programme de la *maternelle* pour les enfants de 4 ans et jardin d'enfants pour les enfants de 5 ans.
 - Les enfants qui sont inscrits à la maternelle et au jardin d'enfants deviennent des élèves du conseil scolaire.

- ✓ Plusieurs conseils scolaires ont développé une grille d'observations permettant d'évaluer les enfants d'âge préscolaire.
 - Cette grille permet d'effectuer un dépistage précoce.
 - Lorsqu'on fait un dépistage, c'est qu'on veut découvrir et évaluer les besoins des enfants le plus tôt possible.
 - Donc, le dépistage précoce est effectué grâce à une grille d'observations qui aide à évaluer les enfants.
 - Le personnel enseignant identifie les besoins de l'enfant dès la maternelle ou le jardin d'enfants plutôt que d'attendre plus tard dans la vie scolaire de l'enfant.
 - Ce dépistage précoce touche plusieurs domaines du développement de l'enfant.
 - La vue, l'ouïe, la communication (parole et langage), la motricité globale et fine ainsi que le développement social et cognitif sont évalués en fonction de l'âge de l'enfant.

- ✓ Le dépistage précoce sert à recueillir des renseignements permettant de mieux répondre aux besoins des enfants avant qu'ils commencent l'école.
 - De cette façon, les écoles sont mieux équipées pour faire un suivi efficace et élaborer un programme et des services adaptés aux enfants ayant des besoins particuliers.

- ✓ En enseignement, on parle de cycles ou de niveaux. Les termes varient selon la province ou le territoire.
 - Les écoles élémentaires ont plusieurs cycles : le cycle primaire ou élémentaire, de la maternelle à la 3^e année, le cycle moyen, de la 4^e à la 6^e année, et le cycle intermédiaire, de la 7^e à la 8^e année.
 - Certaines écoles élémentaires offrent des classes de la maternelle à la 8^e année et d'autres offrent des classes de la maternelle à la 6^e année.

- ✓ Dans la plupart des provinces et territoires, l'école élémentaire offre :
 - des programmes pour les enfants de 4 ans;
 - des programmes pour les enfants de 5 ans;
 - des programmes de la 1^{re} à la 8^e année pour les enfants de 6 à 13 ans.

- ✓ Chaque province et territoire est doté d'un programme d'enseignement scolaire.
 - Le programme d'enseignement scolaire est un document qui décrit les connaissances et les habiletés que l'enfant devrait acquérir.
 - Un programme d'enseignement existe pour chaque matière, à chaque niveau d'étude.

- ✓ Le personnel enseignant doit utiliser les documents du ministère de l'Éducation et du conseil scolaire pour planifier les leçons et les activités offertes aux élèves en salle de classe.

- ✓ Dans la plupart des provinces et des territoires, les écoles de langue française sont tenues d'enseigner l'anglais.
 - Le niveau auquel on débute l'enseignement de l'anglais varie selon les provinces et les territoires.
 - Certaines provinces enseignent l'anglais à partir de la 3^e ou 4^e année.
 - Cette matière est comparable à celle qui est enseignée dans les écoles de langue anglaise.
 - L'école peut aussi offrir un programme d'anglais pour débutants.

- ✓ Dans certaines provinces et territoires, le personnel de l'école fait passer des tests standardisés aux élèves selon des années précises.
 - Ces tests standardisés sont fondés sur certains programmes d'études et indiquent le rendement des élèves dans ces matières.
 - Une province peut donner un test en lecture, écriture et compréhension ainsi qu'un test en mathématiques à tous les élèves de la 3^e année, dans toutes les écoles.

- ✓ Dans certaines provinces ou territoires, les élèves de 7^e et 8^e années commencent à planifier leur secondaire.
 - Le personnel enseignant les aide à mieux comprendre leurs points forts et leurs intérêts, et les amène à réfléchir à ce qu'ils aimeraient faire après l'obtention de leur diplôme d'études secondaires.

Sites à consulter

- Établissement.Org
 - **www.etablissement.org**
 - Sélectionner *Français*.
 - Sélectionner *L'école élémentaire et secondaire sous Éducation*.
 - Sélectionner *Qu'est-ce que je devrais savoir sur l'école élémentaire en Ontario?*

- Ministère de l'Éducation de l'Ontario
 - **www.edu.gov.on.ca/fre**
 - Sélectionner *Curriculum*.
 - Sélectionner *Curriculum de l'élémentaire*.

- RBC : Bienvenue au Canada
 - **www.rbc.com/francais/canada**
 - Sélectionner *S'installer*.
 - Sélectionner *S'établir au Canada*.
 - Sélectionner *Les études de vos enfants*.

Activités de compréhension de textes

Outil de travail : *Fiche d'information 9 – Études élémentaires* (p. 104)

1. Vocabulaire

- Créer un tableau de trois colonnes : Mots (colonne 1), Définitions (colonne 2) et Synonymes (colonne 3) dans le cahier de travail.
- Transcrire les mots inconnus que les apprenants ont soulignés à la *Fiche d'information 9* dans la colonne 1 du cahier de travail.
- Trouver chaque mot dans le dictionnaire.
- Écrire la définition du mot (colonne 2).
- Remplacer ce mot par un synonyme (colonne 3).

2. Compréhension

- Consulter la *Fiche d'information 9* (p. 104).
 - Répondre en phrases complètes.
- a) De quoi parle-t-on dans la *Fiche d'information 9*?
- b) Quel est l'âge obligatoire d'inscription à l'école dans la plupart des provinces et territoires?
- c) Au Canada, l'année scolaire débute et se termine à quel moment?
- d) Quels programmes sont offerts à l'école élémentaire dans la plupart des provinces et territoires?
- e) Quelle autre langue doit être enseignée dans les écoles de langue française?
- f) Quels outils servent à mesurer le rendement des élèves?
- g) Sur quoi sont fondées les épreuves uniformes?

Activités de recherche

1. Sites Internet

- En naviguant sur les sites Internet des conseils scolaires, trouver les renseignements demandés. Modifier le tableau, selon sa province ou son territoire.

À trouver	Conseil scolaire séparé	Conseil scolaire public
Conseils scolaires de langue française de mon milieu		
Adresse complète		
Téléphone		
Nombre total d'écoles élémentaires		
Site Internet de l'école la plus rapprochée		

2. Trousses d'accueil

- En se servant de la trousse d'accueil des conseils scolaires, comparer les renseignements obtenus sur le site Internet et apporter les corrections nécessaires, le cas échéant.

3. Internet – Google

- En se servant du moteur de recherche *Google* (*Google Maps* – Itinéraire) ou de tout autre site Internet, trouver l'école française la plus près de sa demeure.
 - a) Adresse du domicile :
 - b) Adresse de l'école :
 - c) Distance entre la maison et l'école (en kilomètres) :
 - d) Trajet pour se rendre à l'école :

4. Internet

Quelle est la meilleure façon de déterminer quelle école élémentaire devrait fréquenter votre enfant?

- Pour trouver la réponse, se rendre sur le site Internet **www.directioncanada.gc.ca**.
- Parcourir le site.
- Repérer le chemin d'accès (4 titres) qu'il faut utiliser pour trouver la réponse.
- Noter la réponse trouvée.

Discutons-en!

Études secondaires

Dans **votre pays**, ensuite **au Canada**...

- En moyenne, à quel âge entre-t-on à l'école secondaire?
- Est-ce que les adolescents sont tenus par la loi de s'inscrire à l'école secondaire?
- Y a-t-il une différence entre l'éducation des filles et celle des garçons, au secondaire?
- Les écoles secondaires de la ville sont-elles différentes de celles des villages? Si oui, en quoi le sont-elles?
- Les gens accordent-ils beaucoup d'importance à l'école secondaire dans votre pays natal?
- Les adolescents doivent-ils se déplacer pour poursuivre leurs études secondaires?
- Doivent-ils vivre ailleurs?

Chapitre

10

Études secondaires

Le saviez-vous?

- ✓ Les conseils scolaires reçoivent des subventions pour financer les programmes et les services offerts au niveau secondaire ou pour assurer la gestion et le fonctionnement des écoles secondaires.
- ✓ Les parents n'ont rien à payer pour inscrire leurs enfants aux écoles secondaires publiques, séparées ou confessionnelles.
- ✓ Les programmes d'études de 7^e et 8^e années préparent les élèves à l'école secondaire.
- ✓ Certaines écoles secondaires offrent des programmes de la 7^e à la 12^e année alors que d'autres offrent des programmes de la 9^e à la 12^e année.
- ✓ Des rencontres à l'intention des parents et des enfants sont organisées par le personnel enseignant, afin de leur fournir plus de détails sur les choix de cours.
- ✓ Les élèves accumulent des crédits en suivant leurs cours en vue de l'obtention de leur diplôme d'études secondaires.
- ✓ Chaque province et territoire détermine le nombre de cours et de crédits que l'élève doit cumuler pour obtenir son diplôme d'études secondaires.
- ✓ Certaines provinces et certains territoires exigent que l'élève réussisse un test de compétences standardisé avant d'obtenir son diplôme.
 - En Ontario, l'élève de 10^e année doit réussir un test de compétences linguistiques pour obtenir son diplôme d'études secondaires.
- ✓ En règle générale, il faut un diplôme d'études secondaires pour poursuivre des études postsecondaires ou pour entrer sur le marché du travail.
- ✓ Le personnel enseignant de l'école secondaire peut guider l'élève dans le choix de ses études postsecondaires.
 - Le personnel aide certains élèves dans leurs démarches de recherche d'emploi.

Sites à consulter

- Établissement.Org
 - **www.etalissement.org**
 - Sélectionner *Français*.
 - Sélectionner *L'école primaire et secondaire* sous *Éducation*.
 - Sélectionner *Qu'est-ce que je devrais savoir sur l'école secondaire en Ontario?*

- Ministère de l'Éducation de l'Ontario
 - **www.edu.gov.on.ca/fr**
 - Sélectionner *Curriculum du secondaire*.

- RBC : Bienvenue au Canada
 - **www.rbc.com/francais/canada**
 - Sélectionner *S'installer*.
 - Sélectionner *S'établir au Canada*.
 - Sélectionner *Les études de vos enfants*.

Activités de compréhension de textes

Outil de travail : *Fiche d'information 10 – Études secondaires* (p. 116)

1. Vocabulaire

- Créer un tableau de trois colonnes : Mots (colonne 1), Définitions (colonne 2) et Synonymes (colonne 3) dans le cahier de travail.
- Transcrire les mots inconnus que vous avez soulignés à la *Fiche d'information 10* dans la colonne 1 du cahier de travail.
- Trouver chaque mot dans le dictionnaire.
- Écrire la définition du mot (colonne 2).
- Remplacer ce mot par un synonyme (colonne 3).

2. Compréhension

- Consulter la *Fiche d'information 10* (p. 116).
 - Répondre en phrases complètes.
- a) Quel résultat donnent les cours suivis par les élèves du secondaire?
- b) Quel critère particulier demeure obligatoire pour un élève qui fait ses études secondaires en Ontario?
- c) Nomme deux raisons valables pour lesquelles un élève est sage d'obtenir un diplôme d'études secondaires.
- d) Comment le personnel enseignant de l'école secondaire peut-il aider?

Activités de recherche

1. Site Internet

- Se rendre sur le site Internet **www.etablissement.org**.
 - Sélectionner *Éducation*.
 - Sélectionner *Qu'est-ce que je devrais savoir sur l'école secondaire en Ontario?* sous *Les écoles primaires et secondaires*.
- Parcourir attentivement les pages pour trouver les définitions de ces mots clés liés à l'éducation au secondaire en Ontario.

Mots	Définitions
Semestre	
Cours obligatoire	
Cours optionnel	
Cours préalables	
Cours appliqué	
Cours théorique	
Cours général	
Activité parascolaire	
Bénévolat	

2. Trousses d'accueil (école secondaire)

- Utiliser la trousse d'accueil ou le prospectus d'une école secondaire du milieu pour trouver les renseignements suivants. Voici un exemple. S'assurer de vérifier la réalité de sa province ou de son territoire.
- a) Critères d'obtention d'un diplôme d'études secondaires en Ontario (DESO) :
Exemple : obtenir **18** crédits obligatoires;
obtenir **12** crédits optionnels;
réussir **le test de compétences linguistiques (10^e année)**;
effectuer **40 heures de services communautaires**.
 - b) Combien compte-t-elle d'équipes sportives?
 - c) Combien compte-t-elle de sports individuels?
 - d) Combien compte-t-elle d'activités (clubs) scolaires?
 - e) Combien compte-t-elle d'activités (clubs) culturelles?

3. Internet

- Navigue sur Internet pour trouver la liste des *crédits obligatoires pour l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) ou de ta province ou territoire*.
- Suggestion : Inscris ce qui figure en italique dans le moteur de recherche *Google*.

Note : Le cours d'éducation coopérative donne aussi des crédits.

Discutons-en!

Études postsecondaires

Dans **votre pays**, ensuite au **Canada**...

- Est-ce facile pour les élèves de poursuivre des études postsecondaires?
- Quel est l'âge moyen d'inscription aux études postsecondaires?
- Les études postsecondaires sont-elles gratuites?
- Savez-vous combien coûtent les études postsecondaires?
- Comment se fait le choix des études postsecondaires?
- Qui a la possibilité de poursuivre des études postsecondaires?
- Y a-t-il une différence entre les filles et les garçons?
- Met-on l'accent sur les études supérieures ou dirige-t-on plutôt les jeunes vers le marché du travail?
- Les étudiants doivent-ils se déplacer pour faire des études postsecondaires? Doivent-ils vivre ailleurs?

Chapitre

11

Études postsecondaires

Le saviez-vous?

- ✓ On parle d'*éducation postsecondaire* ou *études supérieures* pour les études de niveau collégial et universitaire.
- ✓ Généralement, les élèves qui ont terminé leurs études secondaires et qui ont obtenu leur diplôme d'études secondaires peuvent poursuivre leurs études au niveau collégial et universitaire.
- ✓ Dans la plupart des provinces et des territoires, les étudiants qui veulent s'inscrire au collège ou à l'université doivent payer des *frais de scolarité*. Il y a des exceptions :
 - au Québec, les études au cégep (collège d'enseignement général et professionnel) sont gratuites;
 - les étudiants doivent payer leurs études universitaires, mais il existe des bourses d'études.
- ✓ Les collèges offrent des programmes de formation professionnelle.
 - Les étudiants reçoivent leur diplôme ou leur certificat lorsqu'ils ont réussi un programme précis.
- ✓ Les universités offrent des programmes menant à l'obtention de grades, dont les suivants :
 - le baccalauréat;
 - la maîtrise;
 - le doctorat.
- ✓ Au Canada, on trouve un grand nombre de collèges privés.
 - Ces collèges peuvent s'établir dans toutes les provinces et territoires, à condition de respecter les critères généraux imposés par les ministères responsables de l'éducation postsecondaire.
- ✓ Il y a des conditions à satisfaire pour être admis dans des programmes au collège et à l'université.
 - Les cours préalables sont offerts à l'école secondaire.
 - Il est donc très important que les parents se renseignent à ce sujet auprès des enseignants-conseillers de l'école secondaire que fréquentent leurs enfants.
- ✓ Plusieurs collèges et universités offrent des cours à distance pour certains programmes de niveau postsecondaire.
- ✓ Dans chaque province et territoire, les ministères responsables de l'éducation postsecondaire possèdent un site Internet qui explique les programmes offerts.

Sites à consulter

- Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux
 - **www.cicdi.ca**
 - Sélectionner *Français*.
 - Sélectionner *Étudier au Canada*.
 - Sélectionner *Vue d'ensemble de l'enseignement postsecondaire au Canada* (menu de droite).

- Établissement.Org
 - **www.etablissement.org**
 - Sélectionner *Français*.
 - Sélectionner *Collèges et universités* sous *Éducation*.

- Ressources humaines et Développement des compétences Canada
 - **www.rhdcc.gc.ca**
 - Sélectionner *Français*.
 - Sélectionner *Index de A à Z* dans la colonne de gauche.
 - Sélectionner *Éducation postsecondaire*.

- Ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario
 - **www.edu.gov.on.ca/fre/tcu**
 - Consulter les choix dans le menu *Éducation postsecondaire* situé à gauche.

Activités de compréhension de textes

Outil de travail : *Fiche d'information 11 – Études postsecondaires* (p. 126)

1. Vocabulaire

- Créer un tableau de trois colonnes : Mots (colonne 1), Définitions (colonne 2) et Synonymes (colonne 3) dans le cahier de travail.
- Transcrire les mots inconnus que vous avez soulignés à la *Fiche d'information 11* dans la colonne 1 du cahier de travail.
- Trouver chaque mot dans le dictionnaire.
- Écrire la définition du mot (colonne 2).
- Remplacer ce mot par un synonyme (colonne 3).

2. Compréhension

- Consulter la *Fiche d'information 11* (p. 126).
- Choisir un des mots trouvés et s'en servir pour créer d'autres mots, par exemple, le mot *secondaire* (10 lettres).

Avec les lettres du mot *secondaire*, je peux trouver différents :

- ✓ mots de 2 lettres – se, on, ne, ni, or, sa
- ✓ mots de 3 lettres – son, air, nos, don, des, sec
- ✓ mots de 4 lettres – rond, cire, dire, noce, anis, dans, donc
- ✓ mots de 5 lettres – danse, radio, crise, reins
- ✓ mots de 6 lettres – cerise, second, reines
- ✓ mots de 7 lettres – racines, seconde
- ✓ mots de 8 lettres – seconder

Activité de rédaction

1. Paragraphe

- Compléter la phrase suivante et la copier dans le cahier de travail.

Un jour, j'aimerais peut-être étudier au collège _____ ou à l'université _____ pour les raisons suivantes : _____.

- Rédiger un court paragraphe de deux ou trois phrases sur cette question.

Activités de recherche

1. Internet

- Choisir un collège ou une université.
- Localiser cette institution sur une carte routière.
- Rédiger une phrase qui explique ce que vous ou un de vos enfants aimeriez y étudier.
- Naviguer sur le site Internet de ce collège ou de cette université.
- Trouver dans ce site les renseignements dont vous aurez besoin pour vous inscrire (ou inscrire votre enfant) au programme de votre choix.
- Noter ces renseignements dans le cahier de travail.

2. Site Internet

- Se trouver un partenaire de travail dans le groupe.
- Consulter le site Internet du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux, à l'adresse **<http://cicdi.ca>**.
 - Sélectionner *Français*.
 - Sélectionner *Étudier au Canada*.
 - Sélectionner *L'enseignement postsecondaire au Canada*.
 - Sélectionner *L'enseignement dans les provinces et territoires*.
- Choisir une province ou un territoire.
- Trouver les renseignements importants pour chaque membre de l'équipe.
- Inscrire les renseignements dans le cahier de travail.
- Partager les découvertes avec le groupe.

Discutons-en!

Formation des adultes

- Existe-t-il des centres de formation des adultes ou des programmes de formation des adultes dans votre collectivité?
- Est-ce que l'école, le centre ou le programme offre la formation de base?
- Existe-t-il des programmes particuliers pour les nouveaux arrivants?
- Existe-t-il des critères d'admissibilité à ces programmes?
- Connaissez-vous des sites qui peuvent être utiles à un nouvel arrivant?

Chapitre

12

Formation des adultes

Le saviez-vous?

- ✓ La plupart des provinces et des territoires offrent des programmes de formation des adultes, par le biais des centres d'alphabétisation ou de formation des adultes.
- ✓ Dans la plupart des provinces et territoires, la formation des adultes s'adresse aux personnes qui ont quitté le système d'éducation.
 - Dans certains programmes, on doit respecter la limite d'âge pour être admis.
- ✓ Dans certaines provinces et territoires, plusieurs ministères se partagent les programmes et les services de la formation des adultes.
 - Ils offrent des programmes de formation, d'intégration au travail et de développement des ressources humaines.
- ✓ La plupart des provinces et territoires offrent les programmes suivants :
 - **Services offerts en formation de base des adultes (vérifier le terme dans votre province ou territoire)**
 - programmes offerts aux adultes nécessitant des services d'alphabétisation pour atteindre leurs objectifs en matière d'emploi, de formation, de compétences de base et d'épanouissement
 - aucuns frais de scolarité
 - **Équivalence du diplôme d'études secondaires**
 - programmes offerts par les collèges, les conseils scolaires et certains centres communautaires de formation des adultes en vue de l'obtention d'une équivalence du diplôme d'études secondaires
 - possibilité de suivre des cours préalables en vue de développer des compétences de base en matière de formation continue et d'emploi
 - parmi ceux-ci, certains programmes sont gratuits
 - **Reconnaissance des certificats et diplômes**
 - programmes offerts en vue de la reconnaissance des titres de compétences acquis au Canada ou à l'étranger; ainsi, la personne pourra poursuivre ses études, suivre une formation professionnelle ou un programme de formation continue
 - des preuves doivent être fournies par les personnes demandant une reconnaissance de diplôme
 - **Reconnaissance des acquis**
 - voir un conseil scolaire de votre région

- **Cours de langue**
 - programmes d'anglais langue seconde et de français langue seconde offerts aux adultes
- **Formation professionnelle**
 - programmes collégiaux de préparation à l'emploi, de formation à des métiers et d'apprentissage
- **Services et orientation**
 - programmes d'aide financière pour les étudiants adultes qui prévoient poursuivre des études postsecondaires
 - programmes pour les bénéficiaires d'assurance-emploi
 - programmes offrant des conseils en matière d'emploi et de carrière dans les centres d'emploi et les établissements postsecondaires
 - programmes pour les jeunes âgés entre 15 à 30 ans (acquisition de connaissances, de compétences et d'expérience)
- **Formation en milieu de travail**
 - programmes et projets en formation des adultes et en acquisition de compétences essentielles sur les lieux de travail
 - programmes communautaires offrant la possibilité d'acquérir de la formation, de l'expérience de travail et des compétences qui améliorent l'employabilité
- **Programmes pour les nouveaux arrivants**
 - programmes d'appui à l'immigration
 - programmes de soutien aux nouveaux arrivants
 - programmes d'anglais langue seconde et de français langue seconde dispensés par différents organismes dans les communautés

Sites à consulter

- Banque de données en alphabétisation des adultes
 - **www.bdaa.ca**
 - Sélectionner *Français*.
 - Sélectionner *Consulter des sites Internet en alphabétisation*.
 - Sélectionner *Organismes provinciaux et territoriaux en alphabétisation*.
- Coalition ontarienne de formation des adultes
 - **www.coalition.on.ca**
- Établissement.Org
 - **www.etablissement.org**
 - Sélectionner *Français*.
 - Sélectionner *ALS, Éducation aux adultes sous Éducation*.

- Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF)
 - **www.fcaf.net**

- Se rendre au Canada
 - **www.serendreaucanada.gc.ca**
 - Sélectionner *Étudier au Canada*.
 - Sélectionner *Souhaitez-vous parfaire votre éducation et améliorer vos compétences?*
 - Sélectionner *Écoles de langues*.

Activités de compréhension de textes

Outil de travail : *Fiche d'information 12 – Formation des adultes* (p. 136)

1. Vocabulaire

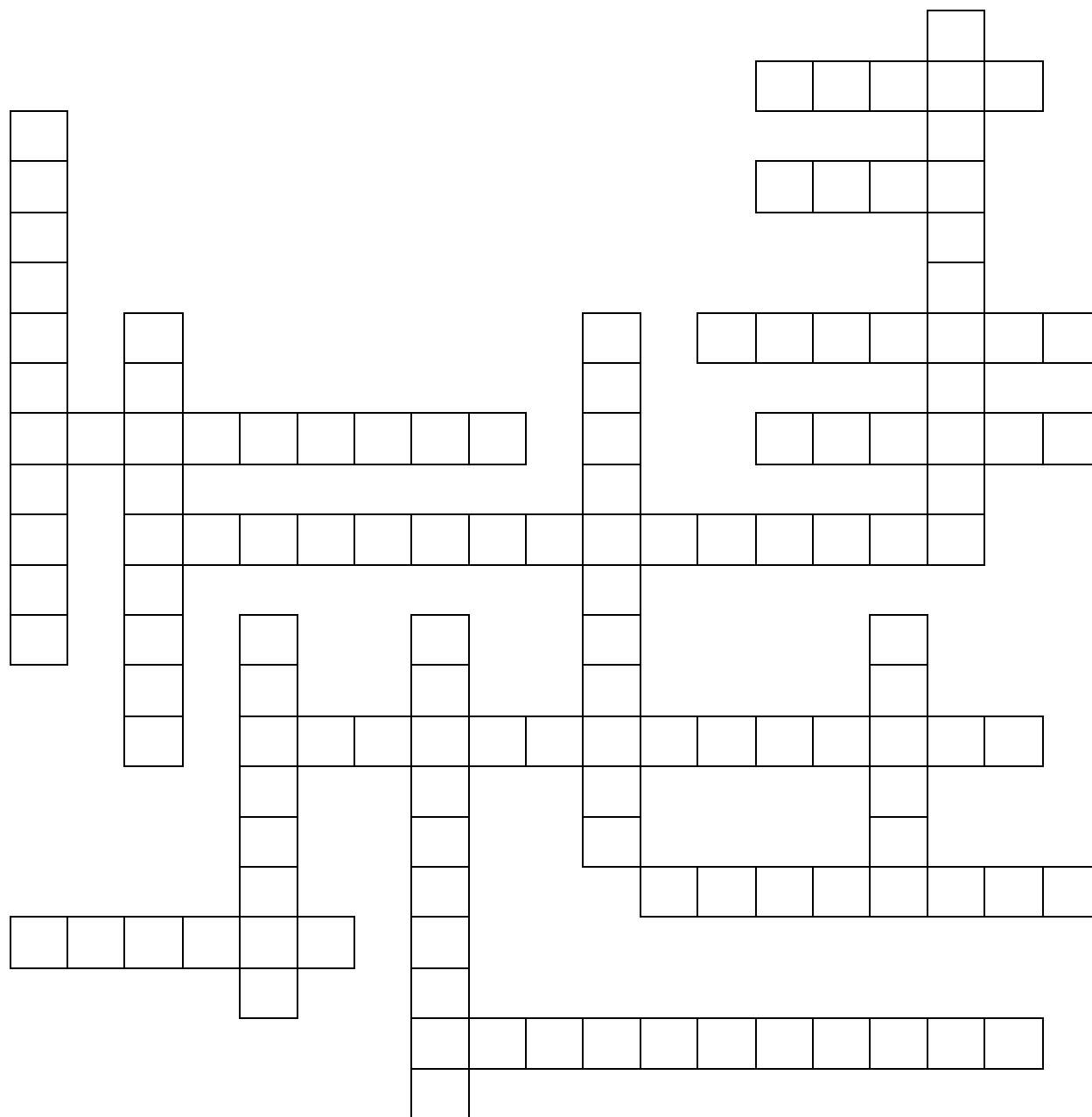
- Créer un tableau de trois colonnes : Mots (colonne 1), Définitions (colonne 2) et Synonymes (colonne 3) dans le cahier de travail.
- Transcrire les mots inconnus que vous avez soulignés à la *Fiche d'information 12* dans la colonne 1 du cahier de travail.
- Trouver chaque mot dans le dictionnaire.
- Écrire la définition du mot (colonne 2).
- Remplacer ce mot par un synonyme (colonne 3).

2. Raisonnement et calcul

- Se servir des mots qui se trouvent dans l'encadré pour résoudre le casse-tête.
- Identifier le mot le plus long (alphabétisation) et le plus court (base). Insérer ces deux mots dans le casse-tête.
- Compléter le casse-tête en utilisant tous les autres mots de l'encadré.
- Effectuer les calculs et faire appel à sa capacité de logique pour accomplir cet exercice.
- Suggestion : rayer les mots dès que vous les trouvez.

Casse-tête
FORMATION DES ADULTES

formation	langue	équivalence	services
base	milieu	reconnaissance	orientation
secondaires	arrivants	certificats	cours
travail	programmes	études	nouveaux
alphabétisation			



Activité d'expression orale

1. Table ronde

- Discuter des raisons qui vous ont motivés à vous inscrire en formation des adultes.
- Tenter de convaincre une autre personne à s'inscrire à un programme de formation des adultes.

Activités de recherche

1. Trousses d'accueil

- Consulter les trousse d'accueil des centres d'alphabétisation ou de formation des adultes ou des conseils scolaires du milieu pour trouver les renseignements demandés.
- Transcrire le tableau synthèse dans le cahier de travail et le remplir.

Tableau synthèse : Formation des adultes

Nom du centre d'alphabétisation ou de formation des adultes	
Nom du conseil scolaire (s'il y a lieu)	
Programmes pour les adultes	
Où sont offerts ces programmes?	
Quand sont-ils offerts?	
Coûts rattachés aux cours	
Personne-ressource (nom)	
Personne-ressource (coordonnées)	
Site Internet à consulter	
Renseignements pertinents	

2. Annuaire téléphonique

- Se servir de la liste des programmes décrits dans la *Fiche d'information 12* comme guide.
- Transcrire le tableau synthèse dans le cahier de travail et le remplir.

Tableau synthèse : Formation des adultes

Renseignements au sujet de la formation des adultes	
Où avez-vous trouvé ces renseignements?	
À quelle page de l'annuaire téléphonique?	
Les programmes sont-ils offerts aux adultes du milieu?	
Numéros de téléphone	
Sites Internet	

Activité de rédaction

1. Paragraphe

- Rédiger un court paragraphe sur le programme de son choix.
- Justifier son choix.
- Faire l'activité de rédaction une étape à la fois :
 - rédiger d'abord une ébauche;
 - réviser la lettre (correction grammaticale et orthographique);
 - saisir la lettre révisée dans un logiciel de traitement de texte;
 - imprimer deux copies de la lettre, la première aux fins d'évaluation et la seconde, pour le cahier de travail. Présenter le produit final au groupe.